

Compte rendu de conseil municipal du 24/09/15

<p>Etaient présents : Joël ALPY, Henri RATTE, Marie Paule SCHENCK, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Anouck FRANCOIS, Denis VERNEREY Absent excusé :</p>
--

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 01/09/15.

Assainissement : Pour l'assainissement non collectif, le Conseil Municipal a validé une taxe de raccordement à 500 € par foyer payable en 2 fois, une fois le branchement effectué.

Devis concernant un bruleur de chaudière : le Conseil municipal a validé à l'unanimité le devis d'Arnaud GODIN d'un montant de 1 085 € HT pour le remplacement du bruleur de la chaudière de l'ancien chalet.

Coût de Fonctionnement de la STEP de Mignovillard : Le Conseil Municipal a validé les comptes de fonctionnement de la station pour Communailles d'un montant de 64,61 € HT par branchement pour 2014, approuvé à l'unanimité.

SIDEC : Le Conseil Municipal a validé le renforcement du réseau électrique pour le quartier du Lotissement le Vesné. Le coût d'investissement sera pris en charge par le SIDEC.

Charte de la Commune Nouvelle : Un courrier a été envoyé au Maire de Mignovillard pour qu'un alinéa soit rajouté concernant la taxe d'assainissement afin de demander que les habitants de Communailles soient exonérés de cette taxe puisque nous avons déjà financé notre partie d'investissement de la station.

Organisation de la réunion publique du 03 octobre 2015 et de la consultation du 11 octobre 2015.